



## PROCÈS-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf mai à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune de Mons-la-Trivalle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude TARRAGA, Maire.

**Présents :** C. TARRAGA, D. BILLO, D. DOUARCHE, A. BILLARD, P. AZA-VALLINA, A. COUPIAC, S. FERRET, A-C. FERRY, C. GUILHEM, D. MASSOL, T. RODRIGUEZ, C. UYTENBROECK, G. VERAT.

**Procuration :** J. SOLDEVILA à D. MASSOL

**Excusés :** C. COURTENS ; J. SOLDEVILA

**Secrétaire de séance :** A. COUPIAC

### ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21/04/2026
2. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC « AUBERGE DU CAROUX »
3. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA « TOURNÉE HÉRAULT VACANCES »
4. CONVENTION AVEC EDF – PROJET DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU JAUR A L'AVAL DE MONTAHUT
5. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL POUR LES ÉCHANGES AVEC LA SOCIÉTÉ TRIFYL
6. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HÉRAULT INGÉNIERIE

### **\*QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

La séance du conseil municipal débute à 18h36, en l'absence d'Alice BILLARD et Sandrine FERRET retardées, qui arriveront en cours de séance.

\*\*\*\*\*

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21/04/2026**

Il est proposé au conseil d'adopter le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 21 avril 2026.

**Vote : Pour (12, procuration J. SOLDEVILA à D. MASSOL).**

**Arrivée de Sandrine FERRET à 18h37.**

### **2. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC « AUBERGE DU CAROUX »**

Monsieur le maire explique que la société KENY, par son gérant, M. Clément VEYRE a sollicité, par courrier en date du 1er mai 2026, le renouvellement d'une occupation du domaine public à compter du 1er juin et jusqu'au 30 septembre 2026 pour la mise en place d'une terrasse, place du Platane.

Considérant, que les collectivités territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire et que ces autorisations temporaires ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance, il est proposé au conseil municipal :

- De fixer la redevance d'occupation du domaine public du 1er juin au 30 septembre 2026 pour la mise en place d'une terrasse par le gérant de la société KENY, de la façon suivante : 200 € (deux cents euros) par mois durant 4 mois maximum du 1er juin au 30 septembre 2026 soit un montant total pour de 800 € (huit cents euros).
- D'approuver le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public telle qu'annexée.

**A-C. FERRY s'interroge sur le montant peu élevé de l'occupation du Domaine Public**

**Vote : Pour (11, procuration J. SOLDEVILA à D. MASSOL) et Abstentions (2).**

**Arrivée d'Alice BILLARD à 18h40.**

### **3. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA « TOURNÉE HÉRAULT VACANCES »**

La Tournée Hérault Vacances a vu le jour en 2020 à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Elle a été proposée par le Département de l'Hérault avec comme objectif de valoriser l'attractivité de tous les territoires héraultais, soutenir la culture, le sport et encourager la consommation locale.

Suspendue en 2025, elle est reconduite en 2026 sur 14 communes du territoire du nouveau Géo parc « terre d'Hérault ». La commune de Mons-la-Trivalle a été choisi par le Département de l'Hérault pour accueillir ces 4 heures d'animation gratuites en soirée (17h/ 21h ou 18h/22h – semaine ou weekend), à destination des héraultais et des vacanciers. Cette animation est proposée en parallèle d'événements organisés par les communes (marchés nocturnes, repas, animation musicale...). La date choisie pour notre commune est le 20 août 2026, en parallèle du marché nocturne organisé par l'association des commerçants.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour valider la convention tripartite (conseil départemental de l'Hérault / Hérault Sport / commune), cadrant l'organisation de cette manifestation.

**D. DOUARCHE précise que ces animations sont réalisées en parallèle du marché nocturne organisé par l'association des commerçants de la Commune et qu'en plus du marché il sera proposé une buvette et un concert.**

**Vote : Pour (14, procuration J. SOLDEVILA à D. MASSOL).**

### **4. CONVENTION AVEC EDF – PROJET DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU JAUR A L'AVAL DE MONTAHUT**

EDF exploite sur l'Agout, le Jaur et divers affluents, la chute hydroélectrique de MONTAHUT, en qualité de concessionnaire, conformément au cahier des charges de la concession approuvé par Décret du 6 mars 1961.

Cette centrale d'importance nationale pour la sûreté du réseau électrique, fonctionne selon les besoins du système électrique. Ce fonctionnement, dit en « éclusées » génère des variations de débits, dont les incidences sur les habitats aquatiques ont fait l'objet d'études, conduites en concertation avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération de pêche, la DREAL, la DDT et l'EPTB Orb & Libron (Etablissement Public Territorial de Bassin). Ces travaux ont conduit à proposer la mise en œuvre de mesures innovantes de restauration des habitats à l'aval de la restitution de la centrale, à travers l'installation de structures à faible technicité, à savoir des analogues d'ouvrages castors et structures en bois, sur des parcelles appartenant à des tiers.

La commune de Mons-la-Trivalle est propriétaire de parcelles en aval de l'exutoire de MONTAHUT et fait partie des tiers concernés par ce projet expérimental.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le projet de convention avec EDF.

**Il est précisé qu'un complément à la convention sera proposé à EDF pour intégrer l'ensemble des parcelles communales sur le tronçon concerné et éviter ainsi d'avoir à délibérer à nouveau en cas d'ajustement du positionnement des installations en phase chantier, par rapport aux deux parcelles pressenties.**

**C. GUILHEM interroge sur la possibilité pour la commune d'utiliser ces parcelles pendant la durée de la convention, notamment pour des opérations d'entretien.**

**D. DOUARCHE précise que la convention autorise EDF à réaliser ces aménagements sur les parcelles communales concernées, mais n'a pas d'incidence sur la jouissance de ses parcelles par la commune. Elle indique également que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux intervient en ce moment même, dans le cadre de sa compétence GEMAPI et avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Orb & Libron sur l'entretien de la végétation**

rivulaire de l'Orb et du Jaur. Des travaux importants de forestage ont été menés sur ce secteur qui n'avait jusqu'à ce jour jamais été traité. Ils ont été précédés d'un travail minutieux de dépollution, d'où les sacs poubelles et pneus stockés provisoirement au niveau de la mise à l'eau de Tarassac (stockage provisoire avant reprise des déchets par l'entreprise en charge des travaux).

T. RODRIGUEZ demande si les entreprises locales sont consultées pour ces travaux.

Il est précisé qu'il s'agit d'entreprise spécialisées, domiciliées sur la Région OCCITANIE et retenues dans le cadre de procédures de marchés publics.

C. UYTENBROECK profite de ce sujet pour indiquer qu'il y a une décharge sauvage au lieu-dit l'Ébrou à Tarassac en bordure de l'Orb.

Vote : Pour (14, procuration J. SOLDEVILA à D. MASSOL).

## 5. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL POUR LES ÉCHANGES AVEC LA SOCIÉTÉ TRIFYL

Dans une volonté de renforcer le lien de proximité avec les communes et de mieux partager les enjeux liés aux déchets, la société Trifyl (**prestataire de la Commune de Communes du Minervois au Caroux pour le traitement des déchets OM+tri, récoltés sur le territoire**) a souhaité créer un réseau de référents communaux. Chaque commune est ainsi invitée à désigner un élu référent sur ces questions.

Le référent communal « déchets » est un élu identifié comme interlocuteur privilégié sur les sujets liés à la prévention, au tri et à la gestion des déchets. Concrètement, ce rôle consiste notamment à :

- Participer à des réunions organisées par Trifyl en proximité ou sur un des sites du Syndicat afin d'évoquer principalement la question du tri des emballages et des papiers mais aussi des biodéchets, la production de déchets ménagers (poubelle noire), les apports en déchèterie.... Ces réunions sont également l'occasion d'échanger avec les référents sur les problématiques rencontrées sur le terrain, les informations manquantes pour les usagers ou tout autre sujet concernant les déchets (à l'exception de la collecte) ;
- Relayer au sein de la commune, les informations utiles relatives aux dispositifs, consignes et évolutions en matière de déchets ;
- Être un point de repère pour les habitants de la commune lorsqu'ils s'interrogent sur les pratiques de tri ou les services proposés.

A ce titre, le référent communal, mais aussi la mairie, sera destinataire d'informations régulières de la part de Trifyl et invité, tout au long du mandat, à des visites de sites, des temps d'échanges ou des conférences en lien avec la gestion et la valorisation des déchets.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner un représentant de la commune auprès de la société Trifyl.

**Monsieur le maire propose au conseil municipal d'assurer ce lien avec la société Trifyl, en parallèle des échanges qu'il a régulièrement avec le service REOMI de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.**

S. FERRET interroge sur la collecte des ordures ménagères et son fonctionnement actuel.

D. DOUARCHE précise que le Syndicat Mixte Trifyl n'assure pour le compte de la Communauté de Communes que le traitement et la valorisation des déchets, ainsi que la gestion des déchèteries.

S. FERRET constate toutefois que dans certains hameaux comme à Ornac, il n'y a aucun dispositif de collecte.

T. RODRIGUEZ indique que c'est le cas également à La Coste, alors même que la circulation des camions est possible puisque déjà accessible pour la collecte du « bac verre » (chemin du moulin de Rousselou).

G. VERAT regrette que le fonctionnement de la déchèterie de Julio ne permette pas l'apport de plus de deux voyages de végétaux sur la journée, particulièrement dans cette période post tempête Nils.

D. MASSOL souhaiterait que le fonctionnement des déchèteries soit repensé et que le représentant communal puisse faire remonter les problèmes évoqués pour les particuliers, mais également les professionnels.

C. UYTENBROECK déplore l'absence d'un composteur dans le centre de Tarassac, d'autant que les bacs tri et OM sont déjà très excentrés.

A. BILLARD pointe également le problème de gestion des déchets sur le parking des gorges d'Héric.

**Monsieur le maire précise que le vice-président en charge de la REOMI à la Communauté de Communes a prévu de doubler le nombre de bac de tri sur le parking, en période estivale.**

**D. DOUARCHE propose que l'ensemble de ces débats et propositions pour un meilleur fonctionnement de la collecte des ordures soient évoqués en groupe de travail et remonté à la Communauté de Communes.**

**Il est donc proposé au conseil de désigner Claude TARRAGA, maire de Mons-la-Trivalle, comme représentant de la commune auprès de Trifyl.**

**Vote : Pour (14, procuration J. SOLDEVILA à D. MASSOL).**

#### **6. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HÉRAULT INGÉNIERIE**

Agence technique départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, Hérault Ingénierie apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune de Mons a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

A la suite du renouvellement électoral, il convient donc de désigner au sein du conseil, un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie qui se réunira le 16 juin prochain au Domaine départemental de Bayssan à Béziers.

**Monsieur le maire fait savoir au conseil municipal que Christian COURTENS, absent ce jour, souhaiterait assurer cette fonction en qualité de titulaire ou suppléant. Il questionne les membres du conseil sur une éventuelle candidature à ces fonctions.**

**C. GUILHEM candidate à cette fonction de représentant de la commune.**

**Il est donc proposé au conseil de désigner Charlotte GUILHEM en qualité de représentante titulaire et Christian COURTENS en qualité de suppléant à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie.**

#### **\* QUESTIONS DIVERSES**

**Le secrétaire de Mairie, présent lors du conseil rappelle les modalités de vote et d'organisation du conseil exceptionnel du 5 juin 2026 pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.**

**T. RODRIGUEZ indique qu'il a fait remonter à la mairie, les doléances des habitants de La Coste (miroir au croisement de rue, panneaux de signalisation divers, éclairage public, marquage au sol...). Il demande à ce sujet, ce qu'il en est des discussions sur les « grands travaux ».**

**D. DOUARCHE précise que C. COURTENS, en charge de la commission travaux, doit réunir sa commission après le 16 juin, date à laquelle est prévu une réunion technique des élus pour évoquer l'ensemble des projets. Cette réunion aura principalement pour vocation, la présentation des études, dossiers, subventions en cours, sur lesquels les nouveaux élus pourront s'appuyer/travailler (en commissions) pour définir les projets à mener à long, moyen et court terme. Cette réunion ne donnera pas lieu à débat, ils seront menés directement en commission ou groupes de travail par la suite.**

**C. GUILHEM rappelle que la commission finance jouera un rôle essentiel dans la définition de ce que la commune est en capacité financière de faire, par rapport aux projets énoncés.**

**A. BILLARD informe qu'elle s'est inscrite aux formations CFMEL dispensées pour les élus en début de mandat et qu'elle espère y obtenir des outils pour la gestion/réalisation de projets.**

**D. DOUARCHE indique que la plateforme « aides territoires » permet de se renseigner sur les subventions possibles en fonction du type de projet.**

S. FERRET rappelle qu'il est important de ne pas laisser passer les appels à projets dont les échéances sont parfois courtes.

A. COUPIAC précise qu'il sera important de rapidement lister l'ensemble des projets.

D. MASSOL questionne par rapport aux animations CEBENNA.

D. DOUARCHE précise que deux animations ont été retenues, une qui se déroulera sur le camping municipal et une sur le parking des gorges d'Héric.

A. BILLARD indique qu'un nouvel onglet « boîte à idées » a été mis en place sur panneau pocket, à destination des habitants.

A-C. FERRY propose de réaliser une boîte (physique) pour que des idées puissent également être directement déposées en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions diverses, monsieur le maire déclare la séance du conseil municipal du 29 mai 2026, close à 20h24.

**Le Secrétaire de séance :**

**Le Maire :**

**Agnès COUPIAC**



**Claude TARRAGA**

